

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION – STATIONNEMENT – REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX
RUE GEORGES CLEMENCEAU - RUE DE THEL – RUE PERMENTIER - PLACE DE LA BOUVERIE
N° 2025/035

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement relatifs à la déclaration de projet de travaux et à la déclaration d'intention de commencement de travaux (DT/DICT) sur l'existence et l'implantation d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques et à la déclaration d'intention de commencement de travaux et le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques ;

VU la demande de l'entreprise SADE CGTH DR DE MONTAGNY,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux, Rue Georges Clémenceau, Rue Parmentier et Rue de Thel, réalisés par l'entreprise SADE CGTH DR DE MONTAGNY (42), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- Du Lundi 27 Janvier 2025 au Lundi 31 Mars 2025, pour des travaux, réalisés par l'entreprise SADE CGTH DR DE MONTAGNY (42), la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante **Rue Georges Clémenceau, Rue de Thel, Rue Parmentier et Place de la Bouverie**, suivant les 3 phases de travaux décrites ci-dessous :

1^{ère} Phase : du 446 Rue Georges Clémenceau au 12 Rue de Thel du 27 au 30/01/25 :

- Circulation réduite à une voie.
- Circulation alternée par feux tricolores.
- Circulation interdite Rue Parmentier entre la Rue Irénée Giraud et la Rue de Thel.
- Stationnement interdit des deux côtés de la chaussée Rue Georges Clémenceau.
- Stationnement interdit Rue de Thel entre les numéros 12 et le 93 Rue de Thel
- Stationnement interdit Place de la Bouverie

2^{ème} Phase : du 12 Rue de Thel au 1 Rue Neuve du 31/01/2025 au 21/02/2025 :

- Circulation interdite Rue de Thel entre les numéros 12 et le 93 Rue de Thel.
- Circulation interdite Rue Parmentier entre la Rue Irénée Giraud et la Rue de Thel.
- Stationnement interdit.
- Stationnement interdit Place de la Bouverie.

3^{ème} Phase : du 1 Rue de Thel au 137 Rue de Thel du 22/02/2025 au 31/03/2025 :

- Circulation interdite
- Stationnement interdit
- Stationnement interdit Place de la Bouverie

ARTICLE 2^o- La signalisation du chantier et des déviations sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par l'entreprise SADE CGTH DR DE MONTAGNY, chargée des travaux.

ARTICLE 3^o- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise SADE CGTH DR DE MONTAGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4^o- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq.



Le Maire de la commune de Cours,
Patrice VERCHERE

Po B. KRAEUTLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Kraeutler", is written over the typed name.